

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX  
27510

EURE

Séance du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un

et le 14 janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : Mmes, M, PODGORSKY (pouvoir C.GLEIZES), LOCHON (pouvoir P. MAINGUY), LE LAN-LE LUYER (pouvoir C.GLEIZES), LONGON (pouvoir P.MAINGUY)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

**Téléassistance PRESENCE VERTE – DL 3/2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
11/01/2021

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la Délibération

C. GLEIZES présente le système de téléassistance PRESENCE VERTE pour tous publics qui consiste à apporter une assistance en cas de danger aux personnes munies d'un boîtier connecté. Le coût est de 24 €/mois (abonnement) et 45 € (frais de dossier). La question est posée de la prise en charge du coût de frais de dossier par la commune.

G. GILLET demande qu'on fasse appel à la concurrence. Compte tenu de cette remarque, M. le Maire propose la prise en charge du coût de frais de dossier dans la limite de 45 €, quel que soit le système d'assistance retenu par les administrés, en limitant toutefois l'application de la mesure à la durée du mandat en cours.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le

ID : 027-212704779-20210114-DL\_3\_2021-DE



Le Maire, Pascal MAINGUY

